



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 juillet 2022

N° 2022 / 050

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 13 juillet 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGININ, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Cindy PERY

Excusés : Bahadir GUZEL donne pouvoir à Lauriane DAVID, Nathalie SAULNIER donne pouvoir à Cindy PERY, Pierre GRANDCLEMENT donne pouvoir à Grégoire LONG, Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN, Didier BERREZ donne pouvoir à Laurence MAS

Le secrétariat a été assuré par :

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 14	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Terre d'Emeraude Communauté - Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal de chaque commune est appelé à se prononcer sur les charges financières transférées en 2022, figurant dans le rapport de la Commission, dans les conditions prévues à l'article L 5211 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (double majorité qualifiée).

Il appartient en conséquence au Conseil municipal de se prononcer sur ce rapport.

Le Conseil municipal après délibération,

DECIDE

- D'approuver le rapport d'évaluation des charges transférées en 2022, joint en annexe établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges en date du 23 juin 2022 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de Terre d'Emeraude Communauté.

Pour extrait certifié conforme,

Fait et délibéré.....

Le secrétaire de séance
Serge LACROIX



Le Maire
Grégoire LONG

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le



ID : 039-213903339-20220720-DEL2007_50_2022-DE